



Règlement Prix Médiatine

Photographie, dessin,
peinture, vidéo,
sérigraphie, gravure,
installation,
performance

PRIX

Le Centre culturel Wolubilis invite les plasticiens entre 18 et 40 ans inclus à participer au Prix Médiatine. Ouvert aux artistes domiciliés depuis un an au moins en Belgique, ce concours est doté de six prix :

- Le Prix Médiatine d'une valeur de 3000 €,
- Le Prix de la Commission communautaire française de 2500 €,
- Le Prix de la Fédération Wallonie-Bruxelles de 2000 €,
- Le Prix de la Ville de Bruxelles (exposition solo d'une durée d'un mois dans la Centrale. Box, espace dédié aux artistes émergents à la CENTRALE for Contemporary Art en 2019 ainsi que le soutien à la production et à la communication.
- Le Prix SOFAM, 1500€ et services SOFAM,
- Le Prix Macors – offert par l'entreprise Macors. Le prix consiste en la mise à disposition de matériaux de construction, une aide ponctuelle dans le cadre de la réalisation d'une œuvre, ainsi qu'à la mise sur pied d'une exposition personnelle dans les espaces d'exposition de l'entreprise.

Les prix ne pourront être ni partagés ni cumulés. Le jury se réserve le droit de ne pas attribuer un ou plusieurs prix. Sont exclus du « Prix Médiatine 2019 », les candidats ayant déjà reçu un des prix depuis sa création en 1983 (à l'exception du Prix du Public).

INSCRIPTION

L'inscription au Prix Médiatine se fait en ligne via :

www.wolubilis.be/prixmediatine2019.php avant le 6 janvier 2019. Une seule inscription par candidat est autorisée. Les collectifs sont acceptés (inscription unique).

DÉPÔT DES ŒUVRES

Lors du dépôt des œuvres, l'artiste apportera 3 œuvres ainsi que son CV et un dossier artistique.

ŒUVRES

Le candidat déposera 3 œuvres à la Médiatine, le 8 janvier 2019 entre 12h00 et 20h00. La Médiatine est située au 1, allée Pierre Levia à 1200 Woluwe-Saint-Lambert. (anciennement 45 chaussée de Stockel – 1200 Woluwe-Saint-Lambert)

Aucun thème n'est imposé et tous les moyens d'expression plastique sont admis (photographie, dessin, peinture, vidéo, sérigraphie, gravure, installation, ...). Cependant, ces trois œuvres devront relever d'une relative cohérence d'ensemble. La surface totale de l'ensemble des œuvres présentées ne peut excéder 12 m² et le volume 5 m³. (Ces surfaces correspondent aux espaces disponibles à La Médiatine)

Toutes les œuvres seront prêtes à être exposées :

Les éventuels socles ne sont pas obligatoires pour la sélection.

Les tableaux et cadres disposeront de leurs système d'accroche (fil, encoches).

Cependant, l'équipe du Centre culturel prendra contact avec l'artiste pour préciser les conditions d'accrochage et de montage après sélection.

Important : il est indispensable que les éléments composant une œuvre soient identifiables (Nom et prénom de l'auteur lisiblement indiqués).

CENTRE CULTUREL WOLUBILIS

CALENDRIER



INSCRIPTION

Avant le 6 janvier 2019 via

www.wolubilis.be/prixmediatine2019.php

DÉPÔT DES ŒUVRES

Le 8 janvier 2019 à La Médiatine
entre 12h00 et 20h00

DÉPÔT DES ŒUVRES VIDÉO

PAR MAIL AVANT le 4 janvier 2019

1, Allée Pierre Levia – 1200 Bruxelles
(anciennement 45 Chée de Stockel –
1200 Bruxelles)

REPRISE DES ŒUVRES POUR LES ARTISTES NON SÉLECTIONNÉS

Le 15 janvier 2019 entre 16h00 et 20h00

CONTACT

T. 02 761 60 15

mediatine@gmail.com

www.wolubilis.be

LA MÉDIATINE

1, Allée Pierre Levia – 1200 Bruxelles
(anciennement 45 Chée de Stockel)

Cas particuliers:

Les œuvres en série. Lorsque les trois œuvres présentées au jury font partie d'une série, l'artiste fournira un support visuel présentant l'ensemble de la série à titre informatif. Le jury se réserve la possibilité de sélectionner la série complète ou des éléments selon la pertinence et la disponibilité.

Les installations. Les installations seront présentées sous forme de dossier contenant photos, notice de démarche et fiche technique. L'artiste est également invité à amener des éléments de l'installation ou une maquette à titre représentatif.

Les vidéos. L'artiste fournira un lien vidéo présentant des extraits de son œuvre à l'adresse mediatine@gmail.com avant le 4 janvier 2019, d'une durée maximale de 3 minutes. Les extraits seront accompagnés d'une notice reprenant les indications techniques de la séquence: nom de l'auteur, titre, durée totale, souhait de présentation (écran, projection, matériel, format, sonore, accompagné d'éléments extérieurs, ...).

L'équipe du Centre culturel peut être consultée en cas de doute:

France Deblaere: T. 02 761 60 15 / mediatine@gmail.com

Important: il est indispensable que les éléments composant une œuvre soient identifiables (Nom et prénom de l'auteur lisiblement indiqués).

DOCUMENTS

Un curriculum vitae reprenant le parcours artistique du candidat ainsi qu'un dossier (format A4) présentant un aperçu de sa démarche artistique globale seront déposés à La Médiatine le 8 janvier 2018 en même temps que les travaux (indépendamment des dossiers techniques pour les vidéos et installations). Le rôle du dossier est de permettre au jury une analyse plus détaillée en cours de sélection. Ces dossiers pourront être récupérés par les artistes après la sélection. Tous ces éléments seront clairement identifiés par les noms et prénoms de l'artiste.

JURY

Les membres du jury, personnalités issues du monde des arts plastiques, artistes, critiques d'art, membres d'institutions publiques, sont choisis par le Centre culturel Wolubilis. Ils procèdent à l'examen des œuvres sélectionnées par un pré-jury, composé de membres délégués du jury. Tout litige sera tranché par le jury. Ses décisions sont souveraines. Le nombre d'œuvres retenues par chaque candidat pour l'exposition sera déterminé par le jury.

EXPOSITION

Les travaux des lauréats et des artistes sélectionnés seront exposés à La Médiatine du 15/02 au 17/03/2019 et un catalogue sera édité. Le montage de l'exposition est du ressort exclusif des responsables du Centre culturel Wolubilis, avec l'aide technique des exposants si nécessaire – à l'exception du montage des installations –, réalisé par l'artiste lui-même.

REPRISE

Les œuvres non sélectionnées devront impérativement être retirées le mercredi 15 janvier entre 16h00 et 20h00. Toute œuvre non retirée dans les délais fixés par le calendrier, devient de plein droit, par l'effet de l'échéance du terme, la propriété du Centre culturel Wolubilis.

ASSURANCE

L'envoi et la reprise des œuvres se feront aux frais, risques et périls des candidats. Ceux-ci renoncent, par le seul fait de leur participation au concours, à tout recours contre les organisateurs du fait de sinistres de quelque nature que ce soit pouvant survenir en cours de dépôt. Seules les œuvres sélectionnées pour l'exposition seront assurées contre les incendies, les accidents et les vols pendant la durée de celle-ci.

CATALOGUE

Le Centre culturel Wolubilis se réserve le droit de reproduire certaines œuvres sélectionnées sur son site, dans la presse, dans son matériel promotionnel ou dans le catalogue édité pour l'occasion avec mention du nom de l'auteur. Ce dernier renonce de ce fait à tout droit d'auteur y afférents.